

RAPPORT ANNUEL 2012

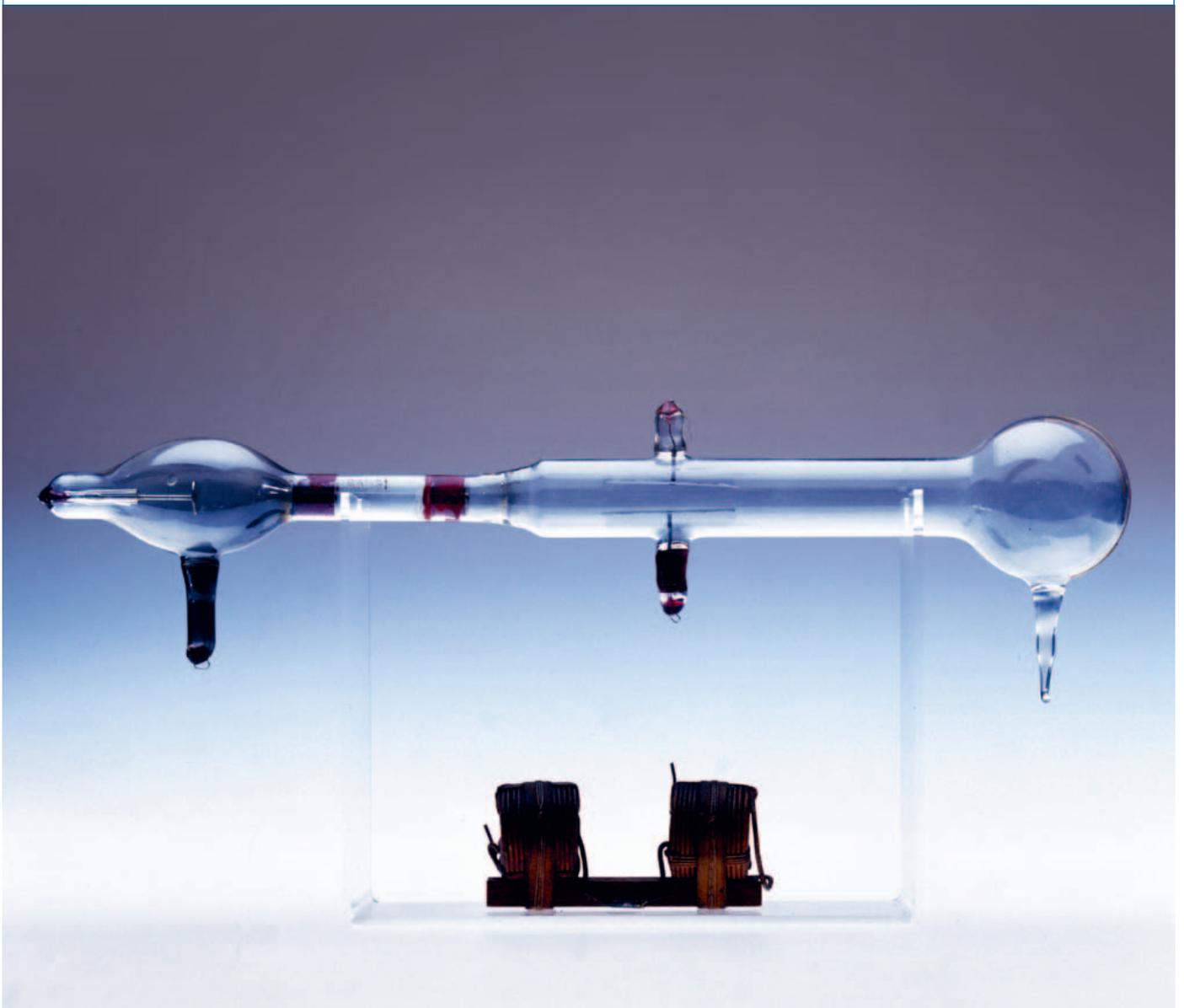


Photo de couverture

De la découverte de l'électron à la spectrométrie de masse

_L'histoire de la spectrométrie de masse débute avec Sir J. J. Thomson dans le laboratoire Cavendish de l'Université de Cambridge (UK). C'est là qu'il découvre l'électron en 1897, dans le cadre de ses études sur la conductivité électrique dans les gaz. Au début du 20^{ème} siècle, Thomson construit le premier spectrographe de masse pour mesurer le rapport masse/charge des ions.

_Grâce à ses découvertes, la spectrométrie de masse peut être utilisée de manière ciblée dans le domaine pharmaceutique pour la recherche fondamentale et l'assurance qualité. La précision d'analyse de la spectrométrie de masse fournit des données précieuses pour un développement plus efficace des produits et apporte une preuve de leur qualité en vue de leur enregistrement.



TABLE DES MATIÈRES

- 4 _Avant-propos du Président
- 5 _Organe de gestion / droit de signature
- 6 _Résumé

Comptes annuels 2012

- 8 _Bilan
- 10 _Comptes d'exploitation
- 13 _Annexe
- 20 _Rapports
- 22 _Données statistiques

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, chers assurés de GaleniCare Fondation de prévoyance

_L'année 2012 a été mouvementée pour notre Fondation. A la suite de la fusion avec la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des sociétés du Groupe Sun Store, nous avons accueilli 1'285 nouveaux assurés, l'effectif augmentant ainsi de 73%, à 3'315. Je leur souhaite à tous la bienvenue! Deux représentants de Sun Store ont rejoint le Conseil de fondation. Mme Sinh Bogopolski et M. Eric Verdon se sont d'emblée très bien intégrés à notre équipe et ont déjà apporté de précieuses contributions.

_Outre l'intégration de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des sociétés du Groupe Sun Store, le Conseil de fondation a aussi dû se pencher sur la modification des bases techniques – un sujet pour le moins complexe! Notre espérance de vie à tous augmente chaque année. Cette évolution réjouissante doit toutefois être prise en compte par la Fondation lors de la conversion du capital vieillesse en rentes, sans quoi ce sera aux assurés actifs de financer les bénéficiaires de rentes! Il convient également de tenir compte des variations des taux d'intérêt lors du calcul des rentes. Jusqu'à présent, nous utilisons un taux d'intérêt technique de 4%; or, dans le contexte économique actuel, ce taux s'avère trop élevé sur le long terme. Nous avons donc décidé de l'abaisser à 3.5% au 1^{er} janvier 2014. Ce taux sert uniquement à convertir le capital vieillesse en rente lors du départ à la retraite. La rémunération des capitaux de prévoyance au sein de la Fondation est redéfinie chaque année en fonction de la situation financière de cette dernière (1.5% l'année passée) et n'a aucun lien avec le taux d'intérêt technique. La décision d'adapter les bases techniques au 1^{er} janvier 2014 en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de la baisse du niveau des taux d'intérêt entraînera une réduction des rentes des assurés d'environ 10%. Cette décision est douloureuse, mais absolument nécessaire pour garantir la stabilité financière de la Fondation à long terme. Nous n'effectuerons pas cette adaptation en une seule fois, mais de manière progressive sur trois ans. Si, lors de votre départ à la retraite, vous souhaitez percevoir votre avoir sous forme de capital plutôt que de rente, la modification des bases techniques n'a aucune conséquence pour vous. Les rentes existantes ne sont pas modifiées par l'adaptation.

_Les marchés financiers ont connu une évolution positive l'année dernière. Grâce à un bénéfice de CHF 11.7 millions, le degré de couverture est passé de 104.5% en 2011 à



109.1% en 2012. Un bon résultat! Nous nous sommes ainsi considérablement rapprochés de notre objectif de 115.5%. Cette réserve est nécessaire pour éviter que des menaces ne pèsent à long terme sur la Fondation, et par conséquent sur notre prévoyance vieillesse, même lors de périodes difficiles sur le plan financier. La sécurité a la priorité absolue dans le domaine de la prévoyance professionnelle!

_En 2012, l'équipe de direction emmenée par René Mischler et notre expert, Jean-Marc Wanner, ont dû consacrer beaucoup de temps aux bases techniques et à la fusion avec la Fondation Sun Store en plus de leurs activités habituelles. Je les remercie chaleureusement de leur engagement indéfectible et de leur bon travail au service des assurés de GaleniCare.

_Que 2013 soit une année riche en succès pour GaleniCare Fondation de prévoyance et pour vous tous!

Berne, avril 2012



Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

ORGANE DE GESTION / DROIT DE SIGNATURE

CONSEIL DE FONDATION

_Mandat jusqu'en 2013

Représentants de l'employeur

- _Felix Burkhard, Subingen (Président)*
- _Marianne Ellenberger, Rüfenacht*
- _Fritz Hirsbrunner, Baar*
- _Eric Verdon, Villars-sur-Glâne
- _Andreas Zaugg, Cugy

Représentants du personnel

- _Sinh Bogopolsky, Préverenges
- _Regula Streuli, Stallikon
- _Sandra Medici-Tanner, Epalinges
- _Juan-Carlos Regadera, Payerne
- _Giuseppe Marino, Ennetbaden

GÉRANT

_René Mischler, Hinterkappelen*

EXPERT / ORGANE DE CONTRÔLE / AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Expert en prévoyance professionnelle

_Jean-Marc Wanner, Aon Hewitt (Switzerland) SA, Nyon
(Mandat jusqu'en 2012)

Organe de contrôle

_T+R AG, Gümliigen (Mandat jusqu'en 2012)

Autorité de surveillance

_Autorité bernoise de surveillance des institutions
de prévoyance et des fondations ABSPF, Berne

* autorisé à signer (signature collective à deux)

RÉSUMÉ

LES RÉSULTATS EN BREF

_Excédent des recettes en chiffres ronds avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 11'694'000.00 (année précédente: perte de CHF 2'854'000.00).

_Depuis 2003, le degré de couverture est calculé selon les dispositions légales de l'art. 44, al. 1 OPP2. Cette formule s'applique à toutes les institutions de prévoyance.

Total des actifs à la valeur du marché, moins les dettes, les comptes de régularisation passifs et les réserves de l'employeur
×100

Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance

_Elle est la suivante:

_Il en résulte un degré de couverture de 109.1% (année précédente: 104.5%).

_Rendement global des placements: 6.71% (année précédente: -0.04%).

_La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 17'862'250.27 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 6'168'586.08), soit CHF 12'679'749.73 en dessous de la valeur cible de CHF 30'542'000.00 (15.5% des engagements).

ACTIVITÉS

_Au cours de l'exercice, le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises, pour traiter notamment des questions suivantes:

_Approbation du rapport annuel et des comptes 2011

_Renoncement aux adaptations de rentes;

_Intégration de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des sociétés du Groupe Sun Store au sein de GaleniCare Fondation de prévoyance;

_Détermination de la stratégie de placement 2012-2014;

_Décision sur les nouvelles bases techniques au 1^{er} janvier 2014;

_Décision quant à un nouveau règlement de prévoyance au 1^{er} janvier 2014.

MUTATIONS AU SEIN DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants de l'employeur

_M. Andreas Zaugg a été élu au Conseil de fondation en remplacement d'Olivier Zbinden, qui l'a quitté en 2011.

_M. Eric Verdon a été élu au Conseil de fondation en tant que nouveau représentant de l'employeur (Sun Store).

Représentants du personnel

_Mme Sinh Bogopolski a été élue représentante du personnel de Sun Store au Conseil de fondation.



Du transport de livres à l'application Compendium

_Abdul Kassem Ismaïl, grand vizir de Perse au 10^{ème} siècle, emportait sa bibliothèque partout où il allait. Les 117'000 volumes étaient transportés par 400 chameaux, qui avaient été formés à marcher par ordre alphabétique. Grâce aux progrès des technologies de l'information de ces cinquante dernières années, le grand vizir pourrait aujourd'hui facilement accéder à ses livres en ligne.

_Dans le Domaine d'activités HealthCare Information, les technologies de l'information sont utilisées de façon efficace pour Galenica et au profit des clients. Le Compendium Suisse des Médicaments®, qui comprenait deux volumes, a été numérisé et est désormais disponible en ligne pour les utilisateurs qui peuvent y accéder 24 heures sur 24 et en tout lieu sur leur PC, tablette ou smartphone, pour consulter des informations toujours actuelles.



BILAN

Actifs

Placements

en CHF	2012	2011
Liquidités et créances		
Liquidités et créances sur le marché monétaire	30'587'678.83	17'118'587.98
Créances	1'273'172.24	748'027.26
Total liquidités et créances	14.62% 31'860'851.07	12.16% 17'866'615.24
Obligations		
Obligations en CHF	17'620'450.00	12'203'500.00
Parts de fondations/fonds de placement	52'046'368.55	32'146'299.22
Total obligations	31.98% 69'666'818.55	30.18% 44'349'799.22
Hypothèques		
Parts de fondations/fonds de placement	4'613'650.00	4'712'520.00
Total hypothèques	2.12% 4'613'650.00	3.21% 4'712'520.00
Actions		
Actions suisses	16'269'303.07	14'930'427.25
Parts de fondations/fonds de placement	36'579'216.61	21'065'454.72
Total actions	24.26% 52'848'519.68	24.50% 35'995'881.97
Placements alternatifs		
Hedge funds	5'424'298.49	3'759'915.57
Commodities/matières premières	1'173'397.46	–
Autres placements alternatifs	462'173.86	–
Total placements alternatifs	3.24% 7'059'869.81	2.56% 3'759'915.57
Immeubles		
Immeubles/parts de propriétés immobilières	903'000.00	903'000.00
Parts de fondations/fonds de placement	32'145'737.36	19'934'870.30
Total immeubles	15.17% 33'048'737.36	14.18% 20'837'870.30
Placements mixtes		
Parts de fondations/fonds de placement	15'712'012.30	15'088'695.91
Total placements mixtes	7.21% 15'712'012.30	10.27% 15'088'695.91
Placements auprès de l'employeur		
Actions Galenica SA	2'652'500.00	4'121'250.00
Compte courant Sigal	297'806.70	152'070.62
Total placements auprès de l'employeur	1.35% 2'950'306.70	2.91% 4'273'320.62
Total placements	217'760'765.47	146'884'618.83
Compte de régularisation actif	0.05% 110'029.15	0.04% 52'324.80
Total actifs	217'870'794.62	146'936'943.63

Passifs

en CHF	2012		2011	
Dettes				
Prestations de libre passage et rentes		2'759'454.05		2'894'114.90
Banques/assurances		76'518.80		46'501.10
Autres dettes		1'923.20		533.90
Total dettes	1.30%	2'837'896.05	2.00%	2'941'149.90
Compte de régularisation passif	0.06%	128'345.85	0.07%	102'840.60
Capitaux de prévoyance et provisions techniques				
Capital de prévoyance assurés actifs		170'419'963.45		123'061'064.05
Capital de prévoyance retraités		22'632'830.00		13'210'183.00
Provisions techniques		3'989'509.00		1'453'120.00
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	90.44%	197'042'302.45	93.73%	137'724'367.05
Réserve de fluctuation de valeurs	8.20%	17'862'250.27	4.20%	6'168'586.08
Capital de la fondation, fonds libres/découvert				
Situation en début de période		—		—
Excédent des charges/produits		—		—
Total capital de la fondation, fonds libres/découvert	0.00%	—	0.00%	—
Total passifs		217'870'794.62		146'936'943.63

COMPTES D'EXPLOITATION

en CHF	2012	2011
Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports		
Cotisations des assurés	6'486'751.60	4'286'519.80
Cotisations de l'employeur	11'179'642.65	7'576'250.00
Primes uniques	1'204'224.70	873'406.90
Cotisations supplémentaires	624'311.05	310'477.20
Apports des retraités à la reprise	4'205'304.00	–
Dotations aux provisions techniques à la reprise	462'583.00	–
Dotations à la réserve de fluctuation de valeurs à la reprise	1'569'199.16	–
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	–	3'432.85
Prélèvements sur la réserve de contributions de l'employeur	–	–3'432.85
	25'732'016.16	13'046'653.90
Prestations d'entrée		
Apports de libre passage	12'301'944.90	10'499'859.85
Apports des actifs à la reprise	37'476'689.90	
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce	64'853.35	90'823.40
	49'843'488.15	10'590'683.25
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	75'575'504.31	23'637'337.15
Prestations réglementaires		
Rentes de vieillesse	–1'480'722.55	–827'572.00
Rentes de survivants	–30'768.00	–10'608.00
Rentes d'invalidité	–252'513.35	–78'064.20
Prestations en capital à la retraite	–1'884'412.10	–1'129'659.90
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–53'291.05	–
	–3'701'707.05	–2'045'904.10
Prestations de sortie		
Prestations de libre passage en cas de sortie	–10'732'792.60	–10'054'114.90
Versements anticipés EPL/divorce	–748'734.55	–59'1'804.80
	–11'481'527.15	–10'645'919.70
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–15'183'234.20	–12'691'823.80
Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions		
Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	–44'679'940.98	–5'753'040.30
Constitution de capitaux de prévoyance retraités	–9'422'647.00	–3'515'503.00
Constitution de provisions techniques	–2'521'343.20	–483'652.00
Intérêts sur les capitaux d'épargne	–2'402'060.35	–2'309'921.45
	–59'025'991.53	–12'062'116.75
Produits de prestations d'assurance		
Prestations d'assurance	380'131.20	106'036.10
Parts d'excédents provenant d'assurances	428'517.00	357'538.90
	808'648.20	463'575.00

en CHF	2012	2011
Charges d'assurance		
Primes d'assurance	-2'370'835.95	-1'643'532.30
Cotisations au fonds de garantie	-76'717.05	-46'501.10
	-2'447'553.00	-1'690'033.40
Résultat net de l'activité d'assurance	-272'626.22	-2'343'061.80
Placements		
Intérêts actifs	548'183.82	192'395.37
Produits des titres	2'835'023.74	2'159'207.53
Bénéfice sur les cours	10'441'960.87	2'085'645.83
Résultat net sur les placements immobiliers	49'748.10	51'446.50
Perte sur les cours	-799'180.61	-4'285'449.26
Frais de gestion de la fortune	-344'094.03	-254'673.67
Intérêts passifs	-21'783.25	-23'952.69
Intérêts sur les réserves de contributions	—	-61.95
Résultat net des placements	12'709'858.64	-75'442.34
Produits divers		
Produits divers	—	17'943.30
	—	17'943.30
Frais d'administration		
Frais d'administration généraux	-515'716.28	-293'306.27
Frais d'audit/d'expert	-212'144.35	-144'268.05
Frais de l'autorité de surveillance	-15'707.60	-16'099.60
	-743'568.23	-453'673.92
Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	11'693'664.19	-2'854'234.76
Constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	-11'693'664.19	2'854'234.76
Excédent des produits/charges après constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	—	—



De la daguerréotypie à la consultation médicale en ligne

_Louis Jacques Mandé Daguerre a mis à profit ses talents de dessinateur pour devenir décorateur. A l'aide de la «camera obscura» (chambre noire), il projetait sur de grandes toiles des images qu'il reproduisait. C'est par hasard qu'il a découvert en 1829 le premier procédé photographique commercialisable, la daguerréotypie, qui a permis un développement rapide dans le domaine de la photographie.

_Le traitement numérique moderne d'images statiques et dynamiques repose aussi sur les découvertes de Daguerre. En effet, ce n'est que grâce au traitement numérique des images qu'il est possible aujourd'hui, dans le cadre du projet netCare, de consulter un médecin pour obtenir un diagnostic à distance, depuis la pharmacie. netCare marque une nouvelle étape dans le développement de la pharmacie qui, de vendeur de médicaments, devient l'une des clés de voûte du secteur de la santé.



BASES ET ORGANISATION

Forme juridique et but

_GaleniCare Fondation de prévoyance a été créée par GaleniCare SA le 12 décembre 2001.

_Conformément aux statuts, elle assure, dans le cadre de la prévoyance professionnelle, les employés des entreprises de GaleniCare SA contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et des employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

_GaleniCare Fondation de prévoyance est une institution de prévoyance semi-autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de la Mobilière.

Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

_GaleniCare Fondation de prévoyance, inscrite au registre des fondations de prévoyance du canton de Berne sous le numéro d'immatriculation BE.0801, est soumise à la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF).

_GaleniCare Fondation de prévoyance est enregistrée auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'immatriculation BE801.

Indications des actes et des règlements

Statuts	5.4.2012
Règlement de prévoyance	1.1.2006 ¹⁾
Règlement de placement	1.1.2012
Règlement relatif à la constitution de réserves	1.1.2007

¹⁾ Avec les amendements du 22 mai 2007, du 23 mai 2008 et du 1^{er} janvier 2012.
Pas encore approuvé.

_Les dispositions concernant la liquidation partielle sont intégrées dans le règlement de prévoyance.

Employeurs affiliés

_Stern-Apotheke AG et Vispach Apotheke AG ont été intégrées à GaleniCare SA en 2012.

_Les nouvelles sociétés rattachées sont Drogerie Erni GmbH, Pharmacie de la Croix Blanche SA, Pharmacie du Salève SA, Sun Store SA.

_A fin 2012, les sociétés suivantes sont ainsi rattachées à notre Fondation:

- _Bahnhof Apotheken Thun AG
- _Coop Vitality AG
- _Drogerie Erni GmbH
- _GaleniCare SA
- _GaleniCare Management SA
- _Golaz SA
- _Kloster Apotheke Muri AG
- _Mediservice SA
- _Pharmacie de la Croix Blanche SA
- _Pharmacie d'Epalinges SA
- _Pharmacie du Salève SA
- _St. Jakob Apotheke AG
- _Sun Store SA
- _Winconcept SA

PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Confirmation de la présentation des comptes

_La clôture des comptes de GaleniCare Fondation de prévoyance correspond aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

_La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP2 et aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

Catégorie d'investissement

_Monnaies

Selon liste des cours

_Obligations suisses et étrangères en CHF

A la valeur boursière

_Obligations étrangères (en monnaies étrangères)

A la valeur boursière en CHF

_Parts d'obligations de fondations de placement suisses et étrangères

A la valeur d'inventaire

_Parts d'hypothèques de fondations de placement

A la valeur d'inventaire

_Hypothèques et autres prêts

A la valeur nominale

_Immeubles

A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure

_Parts de propriétés immobilières

A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure

_Parts de fondations de placement immobilier

A la valeur d'inventaire

_Parts de fonds de placement immobilier

A la valeur boursière

_Actions de sociétés immobilières (SI)

A la valeur intrinsèque

_Actions et BP suisses

A la valeur boursière

_Actions étrangères

A la valeur boursière en CHF

_Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères

A la valeur d'inventaire

_Fonds des actions

A la valeur du capital

_Hedge funds

A la valeur boursière

_Dettes

A la valeur nominale

_Compte de régularisation passif

A la valeur nominale

_Provisions non techniques

Trésorerie estimée

_Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Selon estimation actuarielle

_Réserve de fluctuation de valeur

Valeur de l'avoir selon les méthodes d'économie financière

Valeur boursière

_Prix de vente du titre à la bourse suisse SIX le dernier jour de cotation de l'année

Valeur d'inventaire

_Valeur vénale

Valeur de rendement

_Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché.

Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

_Au cours de l'exercice sous revue, il n'y a pas eu de modifications.

RISQUES ACTUARIELS/COUVERTURE DES RISQUES/DEGRÉ DE COUVERTURE

Nature de la couverture des risques, réassurances

_Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture en cas d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec la Mobilière.

_Au cours de l'exercice sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 2'370'835.95 (année précédente: CHF 1'643'532.30).

_Au cours de l'exercice sous revue, la part d'excédent s'est élevée à CHF 428'517.00 (année précédente: CHF 357'538.90).

Explication concernant les actifs et passifs découlant des contrats d'assurance

_Les différentes transactions avec La Mobilière, Axa et Swiss Life sont exécutées sur un compte courant.

_Le capital de couverture des prestations en cours au 31 décembre 2012 s'est élevé à CHF 10'773'364.00 (année précédente: CHF 5'454'176.00).

Evolution et rémunération du capital de prévoyance

Evolution du capital de prévoyance

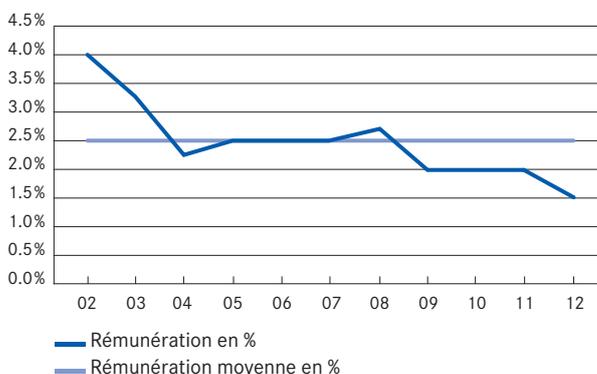
_Au cours de l'exercice sous revue, le capital de prévoyance a augmenté de CHF 47'358'899.40 à CHF 170'419'963.45 (année précédente: CHF 123'061'064.05).

_Au cours de l'exercice 2012, le capital de prévoyance a été rémunéré au taux de 1.5% (année précédente: 2%).

Evolution des taux d'intérêts

_Les capitaux de prévoyance ont été rémunérés au taux fixé par la loi (LPP).

Taux d'intérêts



Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

_A la clôture de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse selon la LPP se montait à CHF 92'846'190.90 (année précédente: CHF 59'725'803.45), soit 54.5% du capital de prévoyance des assurés actifs.

Evolution du capital de couverture pour les retraités

_Pendant l'exercice, le fonds des rentes a progressé de CHF 9'422'647.00 à CHF 22'632'830.00 (année précédente: CHF 13'210'183.00).

Résultat du dernier rapport actuariel

_Le dernier rapport actuariel a été établi par Aon Hewitt le 10 octobre 2011 sur les comptes annuels 2010. Il en ressort:

- _que la Fondation, en application de l'art. 53, al. 2 LPP, offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- _que les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur.

Bases techniques

_La Fondation applique les bases techniques de calcul EVK 2000 4%.

_Au cours de l'exercice sous revue, deux nouvelles réserves ont été constituées en raison de l'intégration de la Fondation Sun Store et de la prochaine modification des bases techniques au 1^{er} janvier 2014.

en CHF	2012	2011
Réserve pour l'accroissement de l'espérance de vie	2'715'940.00	1'453'120.00
Réserve pour cas d'invalidité en suspens	141'569.00	—
Réserve pour la diminution du taux d'intérêt techniques	1'132'000.00	—
	3'989'509.00	1'453'120.00

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

_Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

$$\frac{\text{Fortune de prévoyance disponible} \times 100}{\text{Capital de prévoyance actuariel nécessaire}}$$

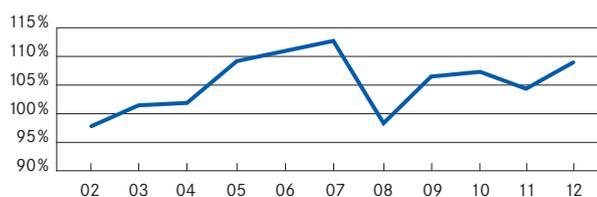
_La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des dettes, du compte de régularisation passif et des réserves de contributions de l'employeur.

_Le **capital de prévoyance actuariel nécessaire** correspond aux capitaux d'épargne et de couverture cumulés, y compris les renforcements nécessaires.

_Le degré de couverture qui en résulte en conformité avec l'article 44 al. 1 OPP2 s'élève ainsi à **109.1%** au 31 décembre 2012 (année précédente: 104.5%).

_Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:

Degré de couverture



EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS

Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

_Les principes, directives et tâches en matière de placements sont spécifiés par le règlement de placement du 1^{er} janvier 2012.

Global Custodian

_Credit Suisse SA, Zurich

Mandats de gestion de fortune

_Credit Suisse SA, Zurich (mandat mixte)

_Credit Suisse SA, Zurich (immeubles CH + monde, indirect)

_Credit Suisse SA, Zurich (mandat mixte «ex Sun Store»)

_BCV, Lausanne (mandat mixte «ex Sun Store»)

_UBS, Zurich (mandat mixte «ex Sun Store»)

_Les rétrocessions (remises, rabais, etc. accordés par des tiers) sont régies de la manière suivante dans les contrats de gestion de fortune:

_BCV: Les remboursements éventuels sont pris en compte dans les frais, ce qui favorise la transparence envers GaleniCare Fondation de prévoyance.

_Credit Suisse: Aucune rétrocession en principe. A titre exceptionnel, la banque fait état des versements correspondants et les porte au crédit.

_UBS: Aucune rétrocession en principe. A titre exceptionnel, la banque fait état des versements correspondants et les porte au crédit.

_Au cours de l'exercice sous revue, la BCV a reçu des rétrocessions d'un montant de CHF 2'600.00. Lors de l'établissement du rapport, nous ne disposons pas encore de la prise de position finale du Credit Suisse. Des attestations négatives concernant les rétrocessions ont été reçues pour tous les autres contrats de gestion de fortune.

Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

_Les principes de la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs sont déterminés par PPCmetrics selon la méthode de l'économie financière. Les bases de ces calculs sont constituées par les rendements et les risques attendus à court terme et à long terme pour les différentes catégories de placement. En se basant sur la nouvelle étude des actifs et passifs réalisée début 2012 en vue d'examiner la capacité de risque en matière de placements et d'élaborer la stratégie de placement pour la période 2012-2014, PPCmetrics a défini le besoin en termes de réserve de fluctuation de valeurs. Il s'élève désormais à 15.5% des engagements (CHF 197'042'302.45).

_Il en résulte une valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 30'542'000.00 (année précédente: CHF 21'760'000.00). Le déficit de réserves s'élève donc à CHF 12'679'749.73 (année précédente CHF 15'591'413.92).

Structure des placements selon OPP2/ le règlement de placement

_Le Conseil de fondation a demandé à PPCmetrics de vérifier la structure de placement existante. Sur la base de cette étude, la structure de placement existante a été conservée.

_Les postes suivants ont évolué au-dessus ou au-dessous des fourchettes réglementaires et/ou des limites légales:

Au-dessus

_Obligations en monnaies étrangères

Au-dessous

_Liquidités et créances

_La créance (avoir bancaire) à l'égard de Credit Suisse est supérieure à la limite de 10% prévue par l'art. 54. al. 1 OPP2 (limite par débiteur). Ce dépassement à court terme ne présente aucun risque pour l'institution de prévoyance.

_Les limites légales et réglementaires concernant les placements auprès de l'employeur ont été dépassées pendant plusieurs mois cette année. En fin d'année, elles étaient de nouveau respectées.

_Le Conseil de fondation a pris connaissance des écarts mentionnés.

_L'avoir auprès de l'employeur a été rémunéré à 3% au cours de l'exercice sous revue.

Structure des placements

	Neutre = Benchmark en %	Minimum en %	Maximum en %	Limites OPP2 en %	Etat au 31.12.2012 en milliers de CHF	Etat au 31.12.2012 en %	Etat au 31.12.2011 en %
Liquidités et créances	1	0	15		33'117	15.20	12.99
Obligations en CHF	39	25	53		61'331	28.15	24.50
Hypothèques	2	0	4	50	4'614	2.12	3.21
Obligations en monnaies étrangères	10	8	15		12'696	5.83	8.96
Placements auprès de l'employeur	0	0	5	OPP2 Art. 57	2'950	1.35	2.91
Actions suisses	10	8	15		28'088	12.89	13.66
Actions étrangères	15	10	20		30'448	13.98	14.39
Immeubles suisses	15	10	20		29'638	13.60	11.67
Immeubles étrangers	2	0	4	10	4'135	1.90	2.98
Placements alternatifs	6	0	9	15	10'854	4.98	4.73
Total général	100			100	217'871	100.00	100.00
Total monnaies étrangères	27	18	39	30	46'076	21.15	22.98
Total actions	25	18	35	50	58'536	26.87	28.05
Total immeubles	17	10	24	30	33'773	15.50	14.65

Frais de gestion de la fortune

en CHF	2012	2011
Frais de gestion de la fortune conformément au compte d'exploitation	344'094.03	254'673.67
Frais de gestion de la fortune des placements collectifs transparents en matière de frais	836'792.38	–
	1'180'886.41	254'673.67

Placements collectifs non transparents

Nom du produit	Type de placement	Valeur	Parts	Valeur de marché en CHF
UBS Alpha Hedge Fund	Hedge Fund	1558956	902.53	992'119.14
UBS Global Alpha Strat.	Hedge Fund	4773484	887.57	1'072'151.89
UBS Alternative Portfolio	Portfolio Fund	1147156	850	271'764.21
UBS Neutral Alpha Stat.	Hedge Fund	3312228	606.26	737'612.27
				3'073'647.51

Frais d'administration

_Les frais d'administration s'élèvent à CHF 215.70 par personne (année précédente: CHF 229.35).

DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

_Sous cette rubrique, aucun fait marquant n'est à signaler.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

_Sous cette rubrique, aucun fait marquant n'est à signaler.

FAITS MARQUANTS APRÈS LA CLÔTURE DES COMPTES

_Sous cette rubrique, aucun fait marquant n'est à signaler.

Berne, le 30 avril 2013
GaleniCare Fondation de prévoyance



Felix Burkhard
Président

René Mischler
Gérant



Du «mélange maison» à l'article de marque

_Même si certaines marques, notamment dans le secteur de la bière, existent depuis de nombreux siècles, l'histoire des articles de marque proprement dits a commencé il y a 300 ans. Faber-Castell a été l'un des premiers à développer systématiquement des produits de masse en tant qu'articles de marque et à en faire la publicité.

_Comme de nombreux négociants, les pharmacies des 18^{ème} et 19^{ème} siècles se prévalaient d'obtenir de leurs fabricants et intermédiaires des produits sans désignation sur la base desquels elles préparaient leurs propres «mélanges maison». Chez Amavita, les «mélanges maison» sont développés de manière ciblée pour être commercialisés sous la marque propre SENSES, par exemple.



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision au Conseil de GaleniCare Fondation de prévoyance, Berne

_En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de GaleniCare Fondation de prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil de fondation

_La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

_Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

_Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

_Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au [date] sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

_Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

_Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- _si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- _si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- _si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- _si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- _si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- _si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- _si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

_Comme il ressort du point relatif à la «Structure des placements selon OPP2/le règlement de placement» de l'annexe, les limites légales (art. 54 et 57 OPP2) et réglementaires relatives aux placements n'ont pas été totalement respectées pendant l'exercice sous revue.

_Nous confirmons que les prescriptions légales, statutaires et réglementaires applicables sont respectées, à l'exception du point relatif aux placements évoqué au paragraphe ci-dessus.

_Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Gümligen, le 25 mars 2013

T + R AG

Peter Gurtner
Expert fiduciaire diplômé
Expert en révision agréé

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte en révision agréée
Responsable du mandat de révision

RAPPORT DE L'EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

_En tant qu'experts agréés de GaleniCare Fondation de prévoyance, nous retenons les points suivants:

1. Sur la base de notre évaluation de la situation financière de l'institution de prévoyance au 31 décembre 2012, nous pouvons déclarer qu'à cette date, _l'institution de prévoyance, en application de l'art. 52e, al. 1 LPP, offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires; _les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux prescriptions légales actuellement en vigueur.
2. Etant donné que la couverture des risques de décès et d'invalidité est prise en charge globalement par une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures préventives supplémentaires dans ce sens.
3. Au 1^{er} janvier 2012, la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des sociétés du Groupe Sun Store a été intégrée à GaleniCare Fondation de prévoyance. En raison de cette intégration et de la diminution prochaine du taux d'intérêt technique au 1^{er} janvier 2014, une réserve pour cas d'invalidité en suspens et une réserve pour la diminution du taux d'intérêt technique ont été constituées au 31 décembre 2012 .
4. Le degré de couverture de GaleniCare Fondation de prévoyance s'élevait à 109.1% le 31 décembre 2012 (104.5% le 31 décembre 2011).
5. Le Conseil de fondation a décidé de verser, pour 2012, un intérêt de 1.5% sur le capital de prévoyance des assurés.
6. Au 31 décembre 2012, la réserve de fluctuation de valeurs s'élevait à environ CHF 17.9 millions, ce qui représente 58.5% de sa valeur cible (15.5% des engagements).

_Nous espérons que ces indications vous auront été utiles et restons naturellement à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Nyon, le 21 mars 2012

Aon Hewitt (Switzerland) SA

Jean-Marc Wanner
Expert dipl. en prévoyance professionnelle

DONNÉES STATISTIQUES

EVOLUTION DE L'EFFECTIF DES ASSURÉS/ RETRAITÉS

L'effectif des assurés a évolué comme suit

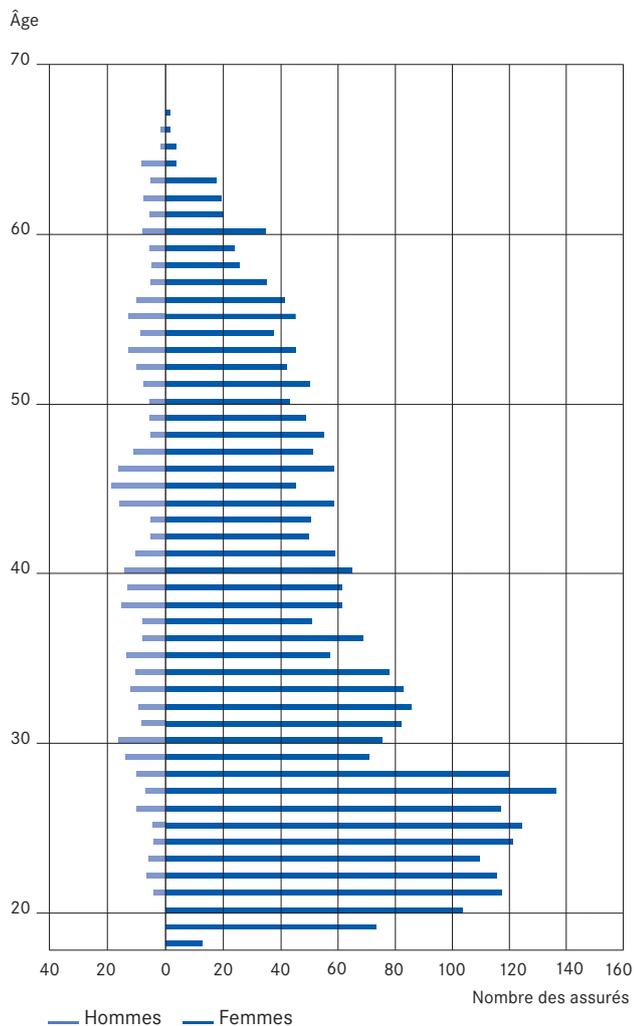
Assurés actifs

	2012	2011
Bahnhof Apotheken Thun AG	20	17
Coop Vitality AG	397	375
Drogerie Erni GmbH	5	–
GaleniCare SA	1'285	1'218
GaleniCare Management SA	130	122
Golaz SA	46	43
Kloster Apotheke Muri AG	11	12
Mediservice SA	88	86
Pharmacie d'Epalinges SA	7	7
Pharmacie de la Croix Blanche SA	11	–
Pharmacie du Salève SA	12	–
St. Jakob Apotheke AG	5	4
Stern-Apotheke AG	–	9
Sun Store SA	1'285	–
Vispach Apotheke AG	–	12
Winconcept SA	13	11
Total	3'315	1'916

_L'augmentation de 1'399 assurés (année précédente: 58) se présente comme suit:

	2012	2011
Effectif au 1^{er} janvier	1'916	1'858
Entrées	1'974	409
Départs	-545	-335
Départs à la retraite	-31	-14
Invalidité	-1	–
Décès	–	-2
Effectif au 31 décembre	3'315	1'916

Structure d'âge des assurés actifs

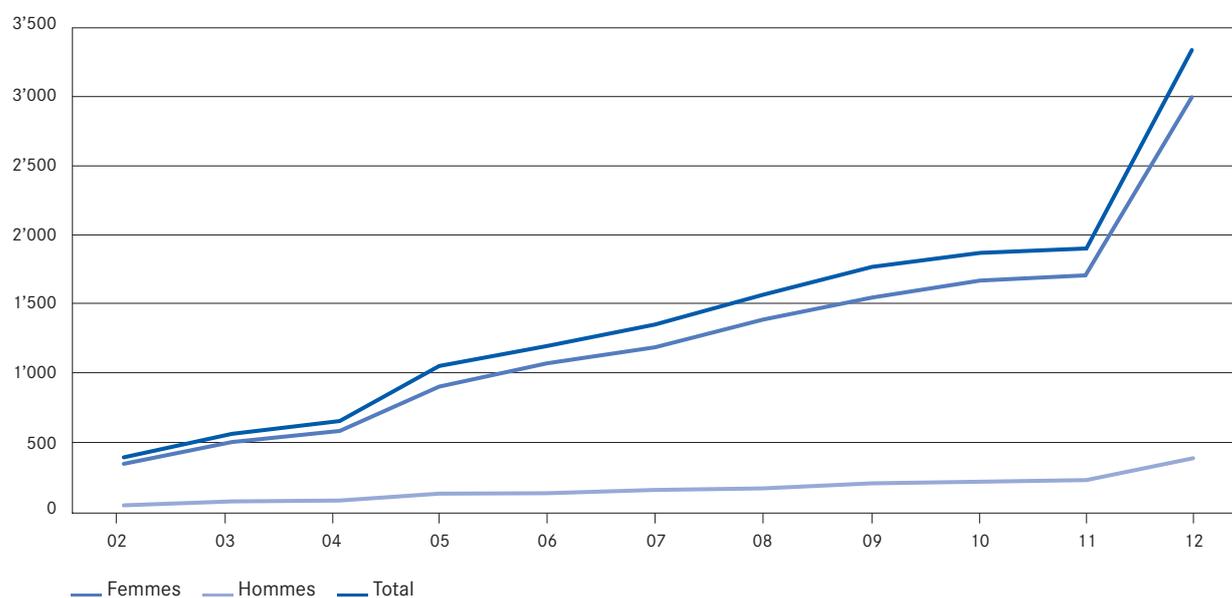


Age moyen des assurés actifs

	2012	2011
Femmes	35	36
Hommes	43	44
Total	36	37

Evolution de l'effectif des assurés

Personnes assurées



L'effectif des retraités a évolué comme suit

L'effectif des bénéficiaires de rentes

	2012	2011
Rentes de vieillesse	100	54
Rentes d'invalidité	19	5
Rentes de conjoint	3	2
Rentes pour enfants	10	1
Total	132	62

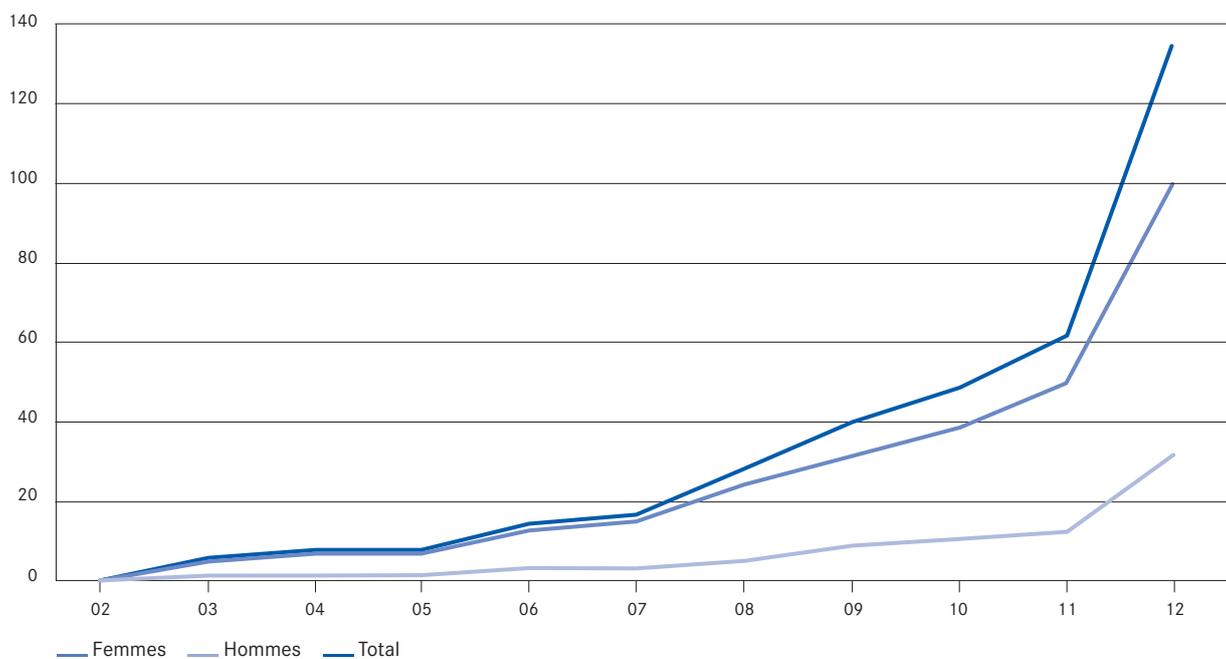
Age moyen

	2012	2011
Bénéficiaires de rentes de vieillesse	67	66
Conjoints	68	72

L'augmentation de 70 bénéficiaires de rentes (année précédente: 13) se présente comme suit:

	2012	2011
Effectif au 1^{er} janvier	62	49
Augmentation des rentes de vieillesse	46	12
Augmentation des rentes d'invalidité	14	1
Augmentation des rentes de conjoint	1	—
Augmentation des rentes pour enfants	9	—
Effectif au 31 décembre	132	62

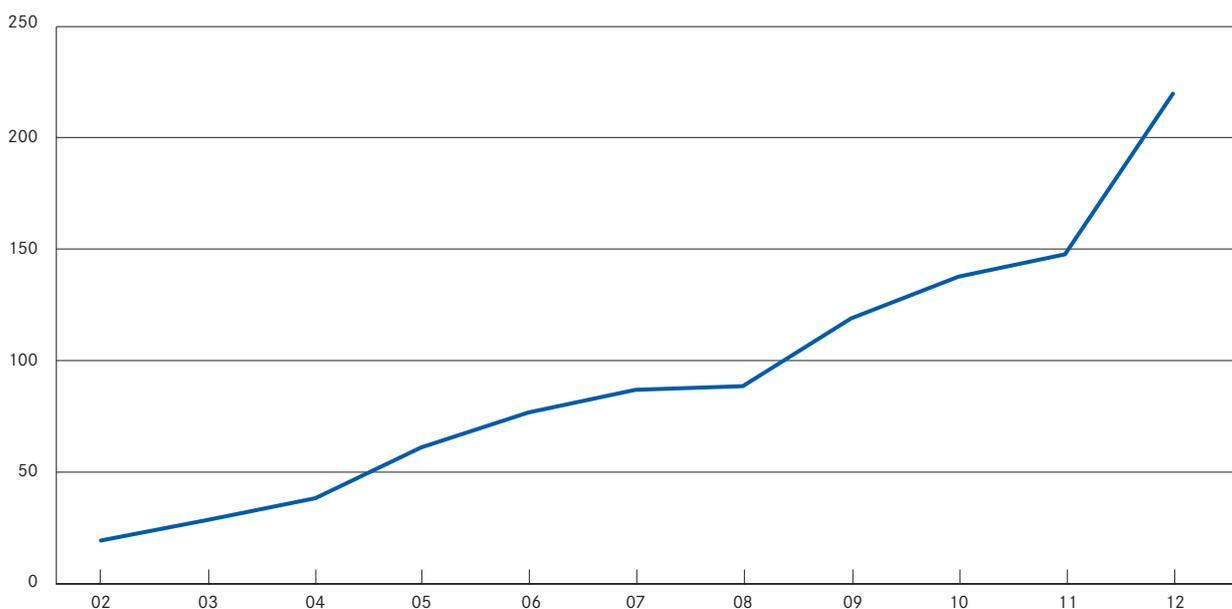
Evolution de l'effectif des retraités



EVOLUTION DES FINANCES

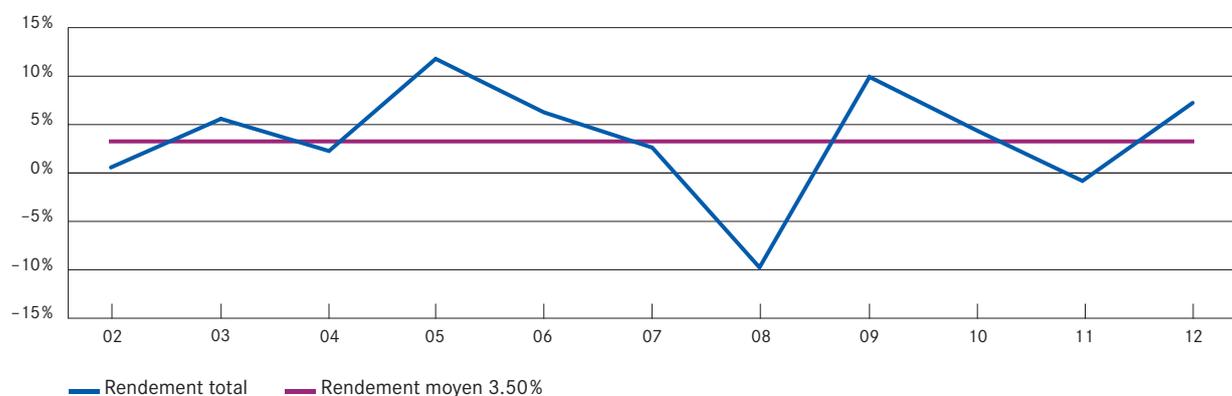
Evolution du bilan

en mio. CHF

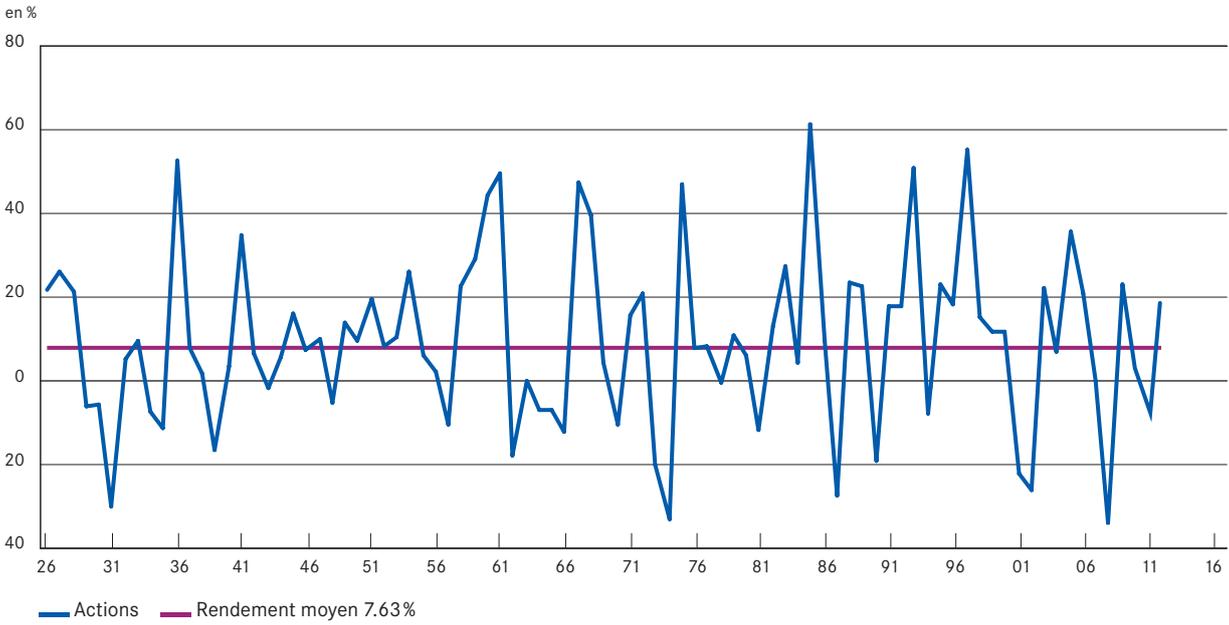


Evolution du rendement total des placements

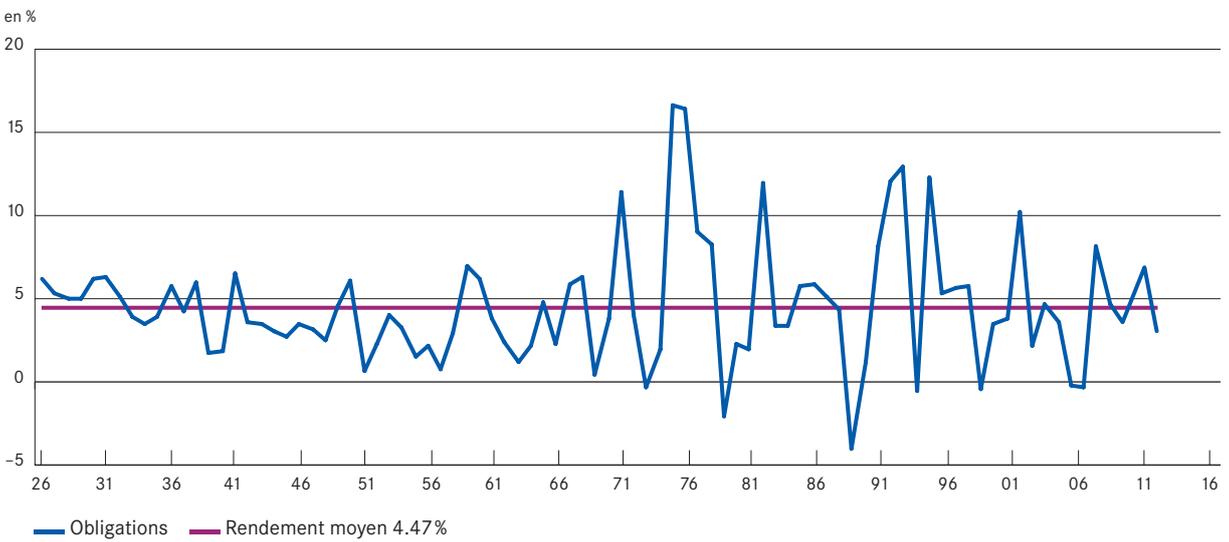
_Le rendement total des placements s'élève à 6.71% pour l'exercice sous revue (année précédente: -0.04%), et ressort ainsi supérieur de 0.38 point à l'indice de référence (6.33%). Le rendement moyen depuis le début (2002) s'établit à 3.50% (année précédente: 3.19%).



Evolution du rendement des actions en Suisse depuis 1926



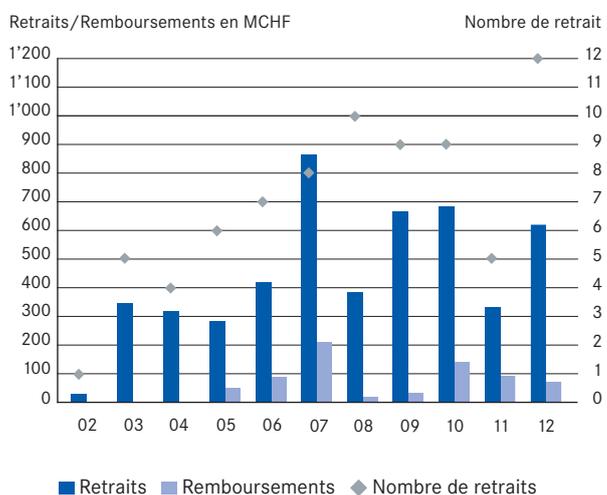
Evolution du rendement des obligations en Suisse depuis 1926



RETRAIT DU CAPITAL POUR L'ACQUISITION D'UN LOGEMENT EN PROPRIÉTÉ

_Depuis l'introduction en 1995 de la Loi fédérale pour l'encouragement à la propriété au moyen de la prévoyance professionnelle, 76 retraits du capital ont été effectués pour un total de CHF 4.9 millions. Des remboursements à hauteur de CHF 0.7 million ont eu lieu.

_Au cours de l'exercice sous revue, 12 retraits de capitaux (5 l'année précédente) ont été effectués, soit un total de CHF 619'000 (CHF 327'000 l'année précédente).



Galenicare Fondation de prévoyance

Untermattweg 8 · case postale · CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 852 87 00 · Téléfax +41 58 852 87 01

www.galenicare-pvs.ch